

Syndicat mixte du SCoTAM
Harmony Park - 11, boulevard Solidarité 57070 METZ
Tél.: 03 87 39 87 94 kbahri@metzmetropole.fr

À

Préfecture de la Moselle
DCTAJ - Bureau du contrôle de légalité
9 place de la Préfecture BP 71014
57034 METZ CEDEX 1

BORDEREAU D'ENVOI

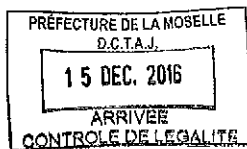
Désignation des pièces	Nombre	Observations
<p><i>Délibérations du Comité du Syndicat mixte du SCoTAM. Mardi 13 décembre 2016.</i></p> <p>Thème : Administration générale</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ <u>Point 1</u> - Adoption du procès-verbal de la dernière séance de Comité syndical (réunion du 4 octobre 2016), ✗ <u>Point 2</u> - Communication d'une décision prise par le Président, ✗ <u>Point 3</u> - Communication des délibérations prises par le Bureau le 1^{er} décembre 2016. <p>Thème : Budget / Finances</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ <u>Point 4</u> - Indemnité de fonction au Président du Syndicat mixte du SCoTAM accompagné d'une annexe, ✗ <u>Point 5</u> - Décision modificative n°1/2016 (Budget Principal 2016) accompagné d'une annexe. <p>Thème : Urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ <u>Point 6</u> - Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Rives de Moselle. <p>Nombre total d'actes transmis : 6 délibérations transmises dont 2 accompagnées d'1 annexe.</p>	<p>1 exemplaire de chaque acte.</p>	<p>Pour contrôle de légalité.</p>

Fait à Metz, le

14 DEC. 2016



Desbrz - AR



Le Président
du Syndicat mixte du SCoTAM



Henri HASSER